Accusé de réception en préfecture
87-228708517-20260908-54437-DE-1-1
Date de télétransmission : 08/09/2026
Date de réception préfecture : 08/09/2026
Date de publication : 08/09/2026

**DELIBERATION**

*N° CP_2026_09_012*

**COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**REUNION DU 8 SEPTEMBRE 2026**

**Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS**

---

SERVICE : Pôle attractivité, aménagement du territoire et transitions/Direction de l'aménagement du territoire/Mission eau

---

**OBJET : Sobriété des usages de l'eau - Coopération avec l'Etablissement public territorial du Bassin (EPTB) de la Vienne**

---

Elu(s) présent(s) : Mme ACHARD, M. ALLARD, Mme ALMOSTER-RODRIGUES, M. BEGOUT, M. BUSSIÈRE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, M. GERAUDIE, M. LEBLOIS, Mme LHOMME LEOMENT, Mme MANUS, M. MIGUEL, Mme MORIZIO, M. OSTROWSKI, Mme PLAZZI, Mme TLEMSANI, Mme TUYERAS, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. AUZEMERY, excusé, a donné délégation de vote à Mme PLAZZI ; M. BARRY, excusé, a donné délégation de vote à Mme ACHARD ; M. BOST, excusé, a donné délégation de vote à M. BUSSIÈRE ; Mme GENTIL, excusée, a donné délégation de vote à Mme MANUS ; Mme LALOGE, excusée, a donné délégation de vote à M. OSTROWSKI ; M. PIRONNEAU, excusé, a donné délégation de vote à Mme TUYERAS ; Mme SELLÈS, excusée, a donné délégation de vote à M. DESTRUHAUT.

**Accusé de réception en préfecture**
**87-228708517-20260908-54437-DE-1-1**
**Date de télétransmission : 08/09/2026**
**Date de réception préfecture : 08/09/2026**
**Date de publication : 08/09/2026**

## PRESENTATION SYNTHETIQUE

Conscient des enjeux liés au changement climatique et de la nécessité d'un engagement fort et ambitieux en matière d'environnement, de cohésion sociale et de solidarité entre les territoires et les générations, le Département porte depuis 2024 la Stratégie de transition écologique et solidaire (STES) pour la Haute-Vienne, l'un de ses objectifs à long terme est la préservation de la ressource en eau. En complément, la feuille de route en matière de préservation de la ressource en eau pour la période 2027-2036 a été adoptée en séance plénière du 25 juin 2026.

Répondant à ces enjeux, la mise en place d'une assistance en faveur d'une démarche de sobriété des usages de l'eau pour les structures publiques du bassin de la Vienne, portée par l'EPTB Vienne, est aujourd'hui soumise à l'examen de la Commission permanente.

## INCIDENCES BUDGETAIRES

| | Investissement | | Fonctionnement | |
|---|---|---|---|---|
| | AP | CP | AE | CP |
| Dépenses | | 7 960 € | | |
| Recettes | | | | |

**Accusé de réception en préfecture**
**87-228708517-20260908-54437-DE-1-1**
**Date de télétransmission : 08/09/2026**
**Date de réception préfecture : 08/09/2026**
**Date de publication : 08/09/2026**

# RAPPORT

Le Département de la Haute-Vienne est caractérisé par un réseau hydrographique très dense (plus de 7 000 km de long) avec une ressource en eau employée dans de multiples domaines d'activités.

L'étude prospective sur la ressource en eau portée par le Département a mis en lumière, dans le cadre de l'application du modèle climatique le plus pessimiste (qui correspond à la trajectoire actuelle sans modification substantielle des modes de vie), une baisse moyenne des débits d'étiage de 41 % sur l'ensemble des bassins versants à l'horizon 2030-2050 et de 52 % à l'horizon 2060-2080 avec des secteurs plus particulièrement touchés, à l'instar du bassin aval de la Gartempe.

Afin d'obtenir une gestion raisonnée de l'eau, le Département de la Haute-Vienne et les Agences de l'eau Loire-Bretagne (AELB) et Adour-Garonne œuvrent pour la mise en place de politiques en faveur d'une gestion durable de l'alimentation en eau potable ainsi que de la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

La feuille de route départementale relative à la préservation et la sécurisation de la ressource en eau pour la période 2027-2036 comporte un objectif opérationnel de réduction des prélèvements par les économies d'eau dans son axe 1 « *Résilience et sobriété, vers une gestion équilibrée de la ressource en eau* ». A ce titre, l'action suivante ressort comme prioritaire : « *Réaliser des audits en faveur de la maitrise des consommations d'eau potable sur les bâtiments publics afin d'évaluer les potentielles économies en eau et proposer des solutions adaptées* ».

Par ailleurs, la STES portée par le Département de Haute-Vienne fixe un cadre d'intervention et des objectifs de réalisation sur la thématique de la sobriété des usages au travers de ses deux objectifs opérationnels :

- mettre en œuvre un plan départemental de réduction de la consommation en eau ;
- intégrer l'éco-exemplarité dans les pratiques du Département.

L'EPTB Vienne met en œuvre depuis 2018 une stratégie d'adaptation au dérèglement climatique à l'échelle du bassin de la Vienne qui se décline en 3 axes :

- axe 1 : acquisition et partage de connaissances sur le changement climatique et ses effets sur la ressource en eau ;
- axe 2 : partage de la ressource et détermination des volumes prélevables par catégorie d'usagers ;
- axe 3 : mise en œuvre d'un programme d'actions.

Dans le cadre de l'axe 3, l'EPTB anime depuis 2025 une assistance en faveur d'une démarche de sobriété des usages de l'eau à destination des structures publiques. A ce titre, il propose un accompagnement ciblé sur la base de diagnostics permettant de dresser un plan d'actions détaillé visant à réduire les consommations d'eau.

Le Département pourrait s'engager dans ce cadre à la réalisation d'audits en partenariat avec l'EPTB de la Vienne sur 5 sites départementaux :

- le Laboratoire départemental d'analyses et de recherches (LDAR 87) ;
- la piscine du Lac de Saint-Pardoux ;
- le collège Anatole France à Limoges ;
- le collège Bernard Palissy à Saint-Léonard-de-Noblat ;
- le garage départemental à Limoges.

Accusé de réception en préfecture
87-228708517-20260908-54437-DE-1-1
Date de télétransmission : 08/09/2026
Date de réception préfecture : 08/09/2026
Date de publication : 08/09/2026

Dans le cadre d'une convention de coopération « public-public » établie entre l'EPTB Vienne et le Département, la démarche consisterait à mobiliser le prestataire externe retenu par l'EPTB Vienne, sa mission serait de dresser un plan d'actions détaillé pour réduire les consommations d'eau, sur la base d'un diagnostic portant sur les équipements ou les pratiques.

La démarche débuterait par une phase de collecte des données au cours du dernier trimestre 2026.

L'EPTB Vienne assurerait la maîtrise d'ouvrage, l'accompagnement de l'équipe projet et le suivi de la prestation.

Le financement de l'opération serait réparti de la manière suivante :

- AELB : 70 %, dans le cadre d'un accord avec l'EPTB Vienne ;
- Département de la Haute-Vienne, en tant que bénéficiaire : 30 %.

Le coût de l'opération s'établit à 5 306 € TTC par site audité, dont un reste à charge pour le Département de la Haute-Vienne de 1 592 € TTC, soit 7 960 € TTC pour les 5 sites départementaux.

Les modalités de mise en œuvre figurent dans le projet de convention en annexe.

## DECISION

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2511-6, L. 2521-1, L. 2521-3 et L. 2521-44 ;

Vu le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du Bassin Loire-Bretagne, approuvé par arrêté du Préfet de la région Centre-Val de Loire, du Préfet du Loiret et du Préfet coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne en date du 18 mars 2022 ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 15 février 2024 relative à la STES pour la Haute-Vienne ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 2 avril 2026 précisant les interventions du Département dans le domaine de l'eau et de l'environnement pour 2026 ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 25 juin 2026 relative à la feuille de route départementale 2027-2036 issue de l'étude prospective sur la ressource en eau, et notamment ses objectifs en termes de sobriété des usages de l'eau ;

Vu les objectifs du Plan eau de l'Etat visant une réduction globale des usages de l'eau de 10 % à horizon 2030 ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie dans dans la salle des Commissions n°1 de l'Hôtel du Département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

**Accusé de réception en préfecture**
**87-228708517-20260908-54437-DE-1-1**
**Date de télétransmission : 08/09/2026**
**Date de réception préfecture : 08/09/2026**
**Date de publication : 08/09/2026**

d'autoriser le Président du Département à :

- signer la convention de coopération relative à la mise en place d'une démarche de sobriété des usages de l'eau figurant en annexe ainsi que tout document se rapportant à cette décision ;
- verser à l'EPTB Vienne le reste à charge de l'opération d'un montant de 7 960 € TTC relatif à la réalisation d'une prestation d'audit et de conseil en faveur d'une démarche de sobriété des usages de l'eau sur 5 sites départementaux.

25 Pour : Mme ACHARD, M. ALLARD, Mme ALMOSTER-RODRIGUES, M. AUZEMERY (délégation de vote à Mme PLAZZI), M. BARRY (délégation de vote à Mme ACHARD), M. BEGOUT, M. BOST (délégation de vote à M. BUSSIÈRE), M. BUSSIÈRE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme GENTIL (délégation de vote à Mme MANUS), M. GERAUDIE, Mme LALOGE (délégation de vote à M. OSTROWSKI), M. LEBLOIS, Mme LHOMME LEOMENT, Mme MANUS, M. MIGUEL, Mme MORIZIO, M. OSTROWSKI, M. PIRONNEAU (délégation de vote à Mme TUYERAS), Mme PLAZZI, Mme SELLÈS (délégation de vote à M. DESTRUHAUT), Mme TLEMSANI, Mme TUYERAS, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Anne DELAPIERRE

Signé électroniquement par : Anne DELAPIERRE
Date de signature : 08/09/2026
Qualité : DGA Ressources - Administration générale et territoriale